

ber le déficit d'exploitation prévu pour l'année scolaire en cours;

5. *Prie* le Secrétaire général de transmettre le texte de la présente résolution au Maire de la Ville de New York, à la Fondation Ford et aux autres donateurs

ainsi qu'au Conseil d'administration de l'Ecole, en tant que témoignage de gratitude pour tout ce qui a été fait pour avancer les plans concernant la nouvelle Ecole.

1407<sup>e</sup> séance plénière,  
21 décembre 1965.

## 2124 (XX). Budget de l'exercice 1965

### A

#### OUVERTURE DE CRÉDITS POUR L'EXERCICE 1965

*L'Assemblée générale*

*Décide* que, pour l'exercice 1965:

1. Un crédit de 108 472 800 dollars des Etats-Unis est ouvert pour les objets suivants:

| <i>Chapitres</i>  | <i>Dollars des Etats-Unis</i> |            |
|---|-------------------------------|------------|
| <b>TITRE PREMIER. — Sessions de l'Assemblée générale, des conseils, commissions et comités; réunions et conférences spéciales</b> |                               |            |
| 1. Frais de voyage et autres frais des représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires       | 1 236 700                     |            |
| 2. Réunions et conférences spéciales  | 1 522 500                     |            |
| TOTAL DU TITRE PREMIER  |                               | 2 759 200  |
| <b>TITRE II. — Dépenses de personnel et dépenses connexes</b>   |                               |            |
| 3. Traitements et salaires  | 49 323 800                    |            |
| 4. Dépenses communes de personnel   | 11 593 000                    |            |
| 5. Frais de voyage du personnel   | 2 105 600                     |            |
| 6. Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation                      | 125 000                       |            |
| TOTAL DU TITRE II   |                               | 63 147 400 |
| <b>TITRE III. — Locaux, matériel, fournitures et services</b>   |                               |            |
| 7. Bâtiments et amélioration des locaux   | 5 445 350                     |            |
| 8. Matériel et installations  | 489 600                       |            |
| 9. Entretien, utilisation et location des locaux  | 3 739 150                     |            |
| 10. Frais généraux  | 4 433 300                     |            |
| 11. Imprimerie  | 1 353 000                     |            |
| TOTAL DU TITRE III  |                               | 15 460 400 |
| <b>TITRE IV. — Dépenses spéciales</b>   |                               |            |
| 12. Dépenses spéciales  | 8 524 200                     |            |
| TOTAL DU TITRE IV   |                               | 8 524 200  |
| <b>TITRE V. — Programmes techniques</b>   |                               |            |
| 13. Développement économique, activités sociales et administration publique   | 6 145 000                     |            |
| 14. Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme   | 180 000                       |            |
| 15. Contrôle des stupéfiants  | 75 000                        |            |
| TOTAL DU TITRE V  |                               | 6 400 000  |
| <b>TITRE VI. — Missions spéciales et activités connexes</b>   |                               |            |
| 16. Missions spéciales  | 4 021 500                     |            |
| 17. Service mobile de l'Organisation des Nations Unies  | 1 764 000                     |            |
| TOTAL DU TITRE VI   |                               | 5 785 500  |
| <b>TITRE VII. — Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</b>   |                               |            |
| 18. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés   | 2 469 300                     |            |
| TOTAL DU TITRE VII  |                               | 2 469 300  |
| <b>TITRE VIII. — Cour internationale de Justice</b>   |                               |            |
| 19. Cour internationale de Justice  | 1 147 200                     |            |
| TOTAL DU TITRE VIII   |                               | 1 147 200  |

## Chapitres

Dollars des États-Unis

## TITRE IX. — Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

|  |           |             |
|--|-----------|-------------|
| 20. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement | 2 779 600 |             |
| TOTAL DU TITRE IX  |           | 2 779 600   |
| TOTAL GÉNÉRAL  |           | 108 472 800 |

2. Le Secrétaire général est autorisé :
- A virer des crédits d'un chapitre à l'autre du budget, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;
  - A gérer comme un tout les crédits ouverts aux chapitres 1<sup>er</sup>, 3, 5 et 11 pour le Comité central permanent de l'opium et l'Organe de contrôle des stupéfiants ;
3. Les crédits d'un montant total de 366 100 dollars ouverts aux chapitres 1<sup>er</sup>, 3, 4, 5, 6 et 10 pour le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et le Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies seront gérés conformément à l'article XXVII des statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ;
4. Les crédits ouverts au titre V pour les programmes d'assistance technique seront gérés conformément au règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, si ce n'est que pour la définition des engagements et leur période de validité il y aura lieu d'appliquer les procédures et pratiques que le Comité de l'assistance technique a approuvées pour le Programme élargi d'assistance technique ;
5. Le solde non utilisé du crédit de 784 000 dollars ouvert pour 1965 au titre de l'immeuble des Nations Unies à Santiago du Chili (chap. 7, art. III) sera viré le 31 décembre 1965 au compte du Fonds de construction de l'immeuble de Santiago institué par l'Assemblée générale aux termes de sa résolution 1692 (XVI) du 18 décembre 1961 ;
6. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 ci-dessus, un prélèvement de 42 500 dollars sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque est autorisé aux fins suivantes : 25 000 dollars pour la construction et l'ameublement d'une salle de lecture qui permette de mettre un plus grand nombre de tables de travail à la disposition des usagers et d'aménager des rayonnages pour ouvrages de référence ; 17 500 dollars pour l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque et les autres dépenses de la Bibliothèque du Palais des Nations faites conformément à l'objet du Fonds de dotation et aux dispositions qui le régissent.

1408<sup>e</sup> séance plénière,  
21 décembre 1965.

## B

## PRÉVISIONS DE RECETTES POUR L'EXERCICE 1965

## L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice 1965 :

1. Les recettes prévues, autres que les contributions des États Membres, se chiffrent à 16 705 200 dollars des États-Unis, qui se décomposent comme suit :

## Chapitres des recettes

Dollars des États-Unis

|  |            |            |
|--|------------|------------|
| TITRE PREMIER. — Recettes provenant des contributions du personnel   |            |            |
| 1. Contributions du personnel  | 10 224 000 |            |
| TOTAL DU TITRE PREMIER   |            | 10 224 000 |
| TITRE II. — Autres recettes  |            |            |
| 2. Recettes provenant de fonds extra-budgétaires                     | 1 634 700  |            |
| 3. Recettes générales  | 1 660 000  |            |
| 4. Vente de timbres-poste de l'ONU (Administration postale de l'ONU) | 1 820 000  |            |
| 5. Vente des publications  | 659 000    |            |
| 6. Services destinés aux visiteurs; restaurants et services annexes  | 707 500    |            |
| TOTAL DU TITRE II  |            | 6 481 200  |
| TOTAL GÉNÉRAL  |            | 16 705 200 |

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront créditées au Fonds de péréquation des impôts conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955 ;

3. Celles des dépenses directes concernant l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, les services destinés aux visiteurs, les restaurants et services annexes et la vente des publications, pour lesquelles il n'est pas prévu de crédits au budget, seront imputées sur les recettes provenant de ces activités.

1408<sup>e</sup> séance plénière,  
21 décembre 1965.

C

EXÉCUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE 1965

*L'Assemblée générale*

*Décide que, pour l'exercice 1965 :*

1. Les dépenses de 108 472 800 dollars des Etats-Unis prévues au budget seront couvertes comme suit, conformément aux articles 5.1 et 5.2 du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies :

- a) Jusqu'à concurrence de 6 481 200 dollars, par les recettes, autres que les contributions du personnel, prévues dans la résolution B ci-dessus ;
- b) Jusqu'à concurrence de 2 167 085 dollars, par l'excédent budgétaire de l'exercice 1964 ;
- c) Jusqu'à concurrence de 66 995 dollars, par les contributions des nouveaux Etats Membres pour 1963, 1964 et 1965 ;
- d) Jusqu'à concurrence de 99 757 520 dollars, par les contributions dues par les Etats Membres en application de la résolution 2118 (XX) de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1965, fixant le barème des quotes-parts pour 1965 ;

2. Il sera déduit des contributions dues par les Etats Membres :

a) Sous réserve des dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955, leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts, soit un montant total de 10 706 495 dollars, à savoir :

- i) 10 224 000 dollars, montant estimatif pour 1965 des recettes provenant des contributions du personnel ;
- ii) 336 568 dollars, montant de l'excédent, en 1964, des recettes effectives provenant des contributions du personnel par rapport aux prévisions de recettes approuvées ;
- iii) 145 927 dollars, montant de l'excédent, en 1963, des recettes effectives provenant des contributions du personnel par rapport aux prévisions de recettes approuvées ;

b) Les sommes portées à leur crédit au titre du versement de la dernière annuité concernant l'acquisition par l'Organisation des Nations Unies des avoirs de la Société des Nations, conformément à la résolution 250 (III) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1948.

1408<sup>e</sup> séance plénière,  
21 décembre 1965.

2125 (XX). Budget de l'exercice 1966

A

OUVERTURE DE CRÉDITS POUR L'EXERCICE 1966

*L'Assemblée générale*

*Décide que, pour l'exercice 1966 :*

1. Un crédit de 121 567 420 dollars des Etats-Unis est ouvert pour les objets suivants :

*Chapitres*

*Dollars des Etats-Unis*

| <i>TITRE PREMIER. — Sessions de l'Assemblée générale, des conseils, commissions et comités; réunions et conférences spéciales</i> |                   |
|---|-------------------|
| 1. Frais de voyage et autres frais des représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires       | 1 107 400         |
| 3. Réunions et conférences spéciales  | 1 741 000         |
| <b>TOTAL DU TITRE PREMIER</b>   | <b>2 848 400</b>  |
| <br><i>TITRE II. — Dépenses de personnel et dépenses connexes</i>   |                   |
| 3. Traitements et salaires  | 56 300 000        |
| 4. Dépenses communes de personnel   | 13 195 300        |
| 5. Frais de voyage du personnel   | 2 144 400         |
| 6. Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation                      | 125 000           |
| <b>TOTAL DU TITRE II</b>  | <b>71 764 700</b> |